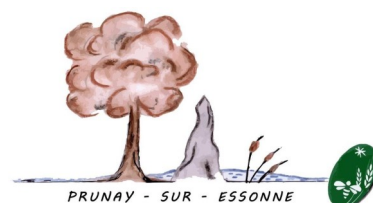


# LE PRUNAYSIEN

Bulletin Municipal de Prunay sur Essonne

N° 40 – JANVIER 2016



## LE MOT DU MAIRE

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

L'habitude est de présenter ses vœux en ce début d'année, ce que je fais bien volontiers aujourd'hui, à ceux que je n'ai pu rencontrer lors de la traditionnelle cérémonie des vœux du Conseil Municipal à la population qui a eu lieu le 8 janvier dernier.

L'année 2015 a été une année très morose, suite aux atroces attentats de début et de fin d'année, qui ont endeuillé notre pays. J'espère de tout cœur que la raison et la confiance reviendront dans notre beau et libre pays. Suite à ces infâmes agressions, et aux orientations préfectorales, (car nous relevons des autorités franciliennes) nous avons pris quelques mesures aux alentours de la Mairie et de l'Ecole. Il ne s'agit pas de vivre dans la psychose, mais nous devons respecter certaines règles.

Localement, vous trouverez dans ces pages, ce qui s'est passé à Prunay le dernier semestre, mais vous pouvez visiter le site [prunaysuressonne.fr](http://prunaysuressonne.fr), ouvert et qui essaie de relater les moments de la Commune et de nos voisins, afin que vous soyez les mieux informés.

La vie associative fonctionne grâce à l'Amicale Prunaysienne, qui anime notre village, et qui recherche toujours des nouvelles aides afin que les festivités soient préparées et partagées par le plus grand nombre. C'est un peu de temps passé pour les autres, mais le retour est tellement positif, en ces temps où le repli sur soi devient de plus en plus courant.

L'année dernière je vous informais que nous avions à relever un challenge, celui d'obtenir « la première fleur » dans le cadre du concours francilien, des villages fleuris. Et bien c'est fait, nous l'avons obtenu, et ceci dès la première année où nous avons concouru. Je remercie au nom du conseil municipal, les employés municipaux qui ont œuvré pour obtenir ce label, ce qui est très rare pour une commune de notre taille.

Ayant une pensée pour ceux qui sont dans la douleur ou dans la peine en ce début d'année, le Conseil Municipal réitère ses meilleurs vœux de santé et bonheur et vous souhaite une très bonne année 2016.

Bien à vous

Votre Maire

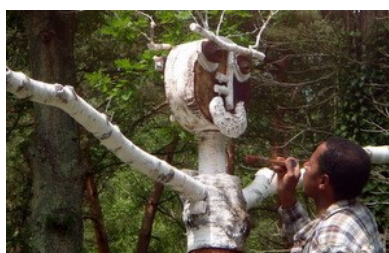
Patrick PAGES

# LA VIE COMMUNALE

## CHARTRE CULTURELLE

Sous l'impulsion de la Charte Culturelle Intercommunale et sous la direction artistique de Dany LOF, grand sorcier de la forêt, tous les enfants des écoles de Boigneville, Buno-Bonnevaux, Gironville et Prunay, ont bénéficié d'un projet pour s'adonner aux joies d'une approche esthétique et artistique très différente de ce qu'ils connaissent. Un peu de colle, de l'imagination, des branches et des pommes de pin, les élèves ont créé moult sculptures végétales, tantôt individuelles, tantôt collectives, rassemblant ainsi chaque création et les mettant au service d'une œuvre.

Il est vrai qu'avec Dany LOF, c'est l'écorce qui prend corps... à peine met-il en scène une brindille et c'est un membre qui se dessine, une châtaigne et c'est une tête qui apparaît. Chaque enfant y est allé de son interprétation... l'esprit de la forêt a fait le reste.



A Prunay, Le land Art, avec l'aide de Marie-France et Marcelline, une séance en pleine nature permet des créations artistiques éphémères. Puis, les petites sculptures animalières convergèrent autour d'un vieux tronc pour un feu d'artifice visuel et sensuel.

A Gironville pour les classes de maternelles, créations animalières individuelles thématique souris et ourson, et créations des mascottes de classes.

A Boigneville Haut, des animaux géants et imaginaires furent le fruit de l'expression artistique des enfants.

A Boigneville Bas, des Totems géants après la création de sculptures individuelles plus petites, de l'imaginaire pour le bonheur des enfants...

A Buno-Bonnevaux, pour les plus grands, des personnages géants, l'imaginaire au service de l'Art éphémère, après avoir travaillé sur des créations individuelles de personnages qu'ils avaient au préalable dessinés.

L'artiste : « *La forêt m'a emporté, envoûté. Au détour des sentiers, elle parle à mon âme, et je me retrouve suspendu à son existence* ».

Né le 3 septembre 1962 à L'Ile de la Réunion, Dany Lof est un initiateur artistique, un organisateur environnemental. Il apprend aux enfants à reconnaître l'harmonie naturelle des éléments qui les entourent. Il organise des randonnées pédestres dans des milieux écologiques acceptables.



# LA VIE COMMUNALE

## TRAVAUX

Des travaux d'accessibilité ont été réalisés pour que les personnes à mobilité réduite ou bien les personnes ayant quelques problèmes pour marcher, puissent se rendre à la Mairie plus facilement.

Ces travaux seront complétés et terminés au premier trimestre 2016 par la pose de lisse et le changement de la porte fenêtrée du bâtiment située sur le côté du bâtiment.



## RENTREE SCOLAIRE

Mardi 1 septembre 2015, après un été caniculaire, les enfants ont repris le chemin de l'école du lundi au vendredi 9h-12h et 14h-16h15 et le mercredi 9h -12h.

Nos enfants sont répartis sur 4 communes (RPI\*) :

- Prunay sur Essonne 48 enfants ( CP et CE1),
- Boigneville 60 enfants (CE2 et CM1),
- Buno-Bonnevaux 25 enfants (CM2),
- Gironville 66 enfants (21 petite section, 28 moyenne section et 17 grande section).



\* RPI : Regroupement Pédagogique Intercommunal

# LA VIE COMMUNALE

## SECURITE / ETAT D'URGENCE

Après les terribles attentats du 13 novembre dernier, l'Etat d'Urgence décrété par le Conseil des ministres du 14 décembre, et en vigueur depuis, donne pouvoir aux autorités (Préfecture de Police, Préfecture de région, Préfecture de l'Essonne) différentes interdictions, différentes habilitations, et certains ordres.

Dans ces orientations, il est demandé, entre autres, d'instituer des zones de protection et de sécurité proches des bâtiments à risques tels que les représentations de l'état ou bien les établissements scolaires. C'est pour cela, que dès le 15 au matin, Monsieur le Maire a pris un arrêté interdisant la circulation rue de la Fosse Blanche (siège de l'Ecole et de la Salle Polyvalente) ainsi que l'arrêt et le stationnement, rue Bercher, face à la Mairie.

Bien évidemment, il ne faut pas tomber dans la psychose, mais notre Commune est située en Ile de France et doit agir comme toutes les communes du périmètre. Le peu de gêne occasionnée n'est rien face aux atrocités qu'ont vécu les survivants de ces attentats.

Alors merci de votre compréhension.



## LES PETITES MAINS

« Les petites mains » se réunissent tous les vendredi après-midi dans la salle polyvalente de Prunay, pour créer de très belles compositions, comme de la couture, de la broderie, de la mosaïque, des tableaux, etc....

Vous pouvez venir admirer toutes ces créations lors des différentes manifestations dans nos communes : Fête de village, fête de la betterave, marchés de Noël...



## INCIVILITES



Encore, une fois, un dépôt sauvage a eu lieu sur le territoire communal.

Il est désolant de constater que de telles incivilités perdurent, encouragées par un laxisme des autorités.

Nous restons vigilants et sommes preneurs de toutes informations si vous constatez ce type de comportement dont les coûts de nettoyage sont répercutés sur le budget communal.

Merci de votre aide.

# LA VIE COMMUNALE

## ELECTIONS REGIONALES 2015

Avec près de 62% de votant au deuxième tour, Prunay a vu une augmentation de 6.62% par rapport au 1er tour.

Résultat 2<sup>ème</sup> tour :

<b>Valérie PECRESSE</b>	<b>57.96%</b>	<b>91 voix</b>
<b>Claude BARTOLONE</b>	<b>24.20%</b>	<b>38 voix</b>
<b>Wallerand DE SAINT JUST</b>	<b>17.84%</b>	<b>28 voix</b>



*Le bureau de vote à 7h59*

## VISITE DU 4 DECEMBRE 2015

François Durovray, président du Conseil départemental, a rencontré les élus de proximité du Sud-Essonne à Prunay-sur-Essonne parmi lesquels le maire de la commune Patrick Pagès, le président de la SPL Sigal Guy Cappé, le conseiller départemental Guy Crosnier, en charge de la ruralité et du monde agricole, la conseillère départementale Caroline Parâtre et le maire de Boigneville et président du Parc Naturel Régional français Jean-Jacques Boussaingault.

Lors de cette visite, la recyclerie du Gâtinais, représentée par sa présidente S. Masin et sa Directrice N. Botcazou, a été visitée ainsi que la société Gâtichanvre représentée par son président N. Dufour.



*Les comptes rendus des Conseils Municipaux peuvent être téléchargés sur notre site internet [www.prunaysuressonne.fr](http://www.prunaysuressonne.fr) (onglet -vie municipale).*

# LA VIE COMMUNALE

## EXPOSITION

### Expo « Rappelle toi ta Genèse »

*« C'est grâce à l'amour que l'enfance existe. »*

*« L'enfance trouve son paradis dans l'instant, elle ne demande pas du bonheur, elle est le bonheur. »*

Venez en famille, partager mes émotions au travers de mes sculptures et toiles sur le thème de l'enfance et l'adolescence.

Des citations de Jean Guitton, Louis Pauwels, l'ont guidé dans ses nouvelles créations...celles-ci seront exposées :

**Dans la Salle polyvalente de Prunay sur Essonne / Entrée libre**

Samedi 16 avril 15 h à 22 h

Dimanche 17 avril 15 h à 19 h

Mercredi 20 avril 15 h à 18 h

Samedi 23 avril 15 h à 22 h

Dimanche 24 avril 15 h à 19 h



**Didier Vailland** - contact 06 83 43 08 43 - [laplanetebleue.vailland@gmail.com](mailto:laplanetebleue.vailland@gmail.com)

## ATELIER MEMOIRE

Les années passent, la mémoire résiste.

Voilà 10 ans que notre "atelier-mémoire" est proposé à Prunay. Nous avons toujours un noyau soudé qui s'entoure de nouvelles recrues pour assister, une fois par semaine d'octobre à février, à une matinée d'activités cérébrales sympathiques.

Chantal et Catherine nous entraînent dans des séances d'attention pour entretenir notre mémoire.

C'est toujours passionnant et attendons avec bonheur le mardi matin... pour les uns, participer, les autres animer ce groupe fort convivial.



# LA VIE COMMUNALE

## VILLAGE FLEURI

Depuis de nombreuses années, une dizaine réellement, notre village est récompensé par un diplôme dans le cadre d'un concours départemental des villages fleuris. C'est la récompense d'un travail d'entretien et d'agrément réalisé par nos employés municipaux tout au long de ces années.

Cette année, nous n'avons pas concouru pour le département mais au niveau régional ; c'est-à-dire l'Ile de France, dans le cadre du Conseil National des Villes et Villages Fleuris. Les critères sont beaucoup plus volontaristes en termes d'accompagnement et de conditions de sélection. Cependant nous avons quand même pris la décision de concourir.

Le travail a été récompensé puisque nous avons reçu la notification que notre Commune avait obtenu la Première Fleur dans le cadre de ce concours. Il faut noter que peu de communes essonniennes ont reçu ce label qui est classé de une à quatre fleurs. Cette année, deux Communes essonniennes ont été distinguées par la Première Fleur (Vert le Petit et Prunay). Cela est d'autant plus à souligner que le nombre de salariés et le budget communal sont assez faibles.

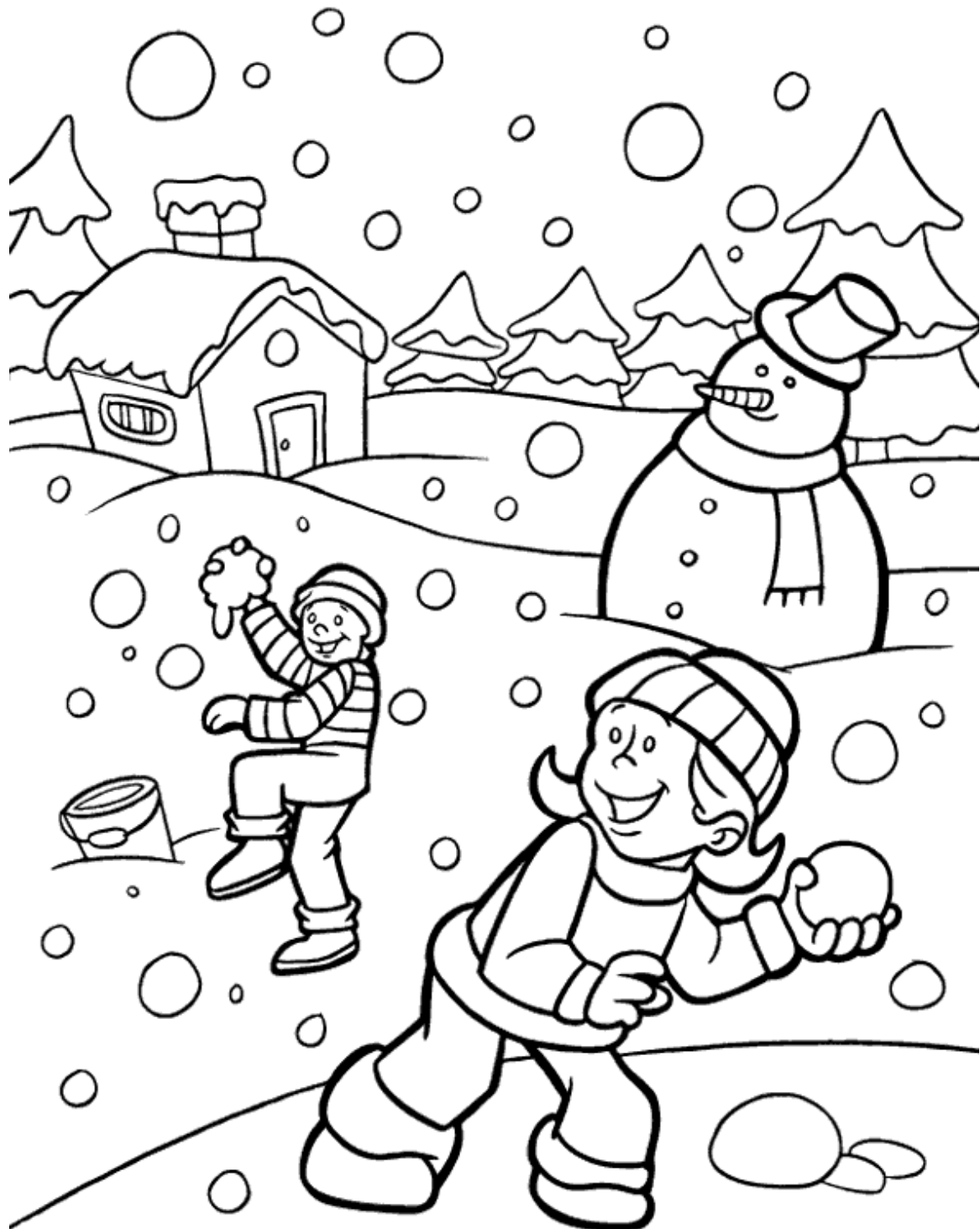
Un grand merci aux employés municipaux, sans leurs efforts et leur professionnalisme, notre Commune n'aurait pas été primée. Le diplôme récompensant ce concours sera remis lors du congrès des Maires franciliens au mois d'avril.



# LA VIE EN COMMUNAUTE

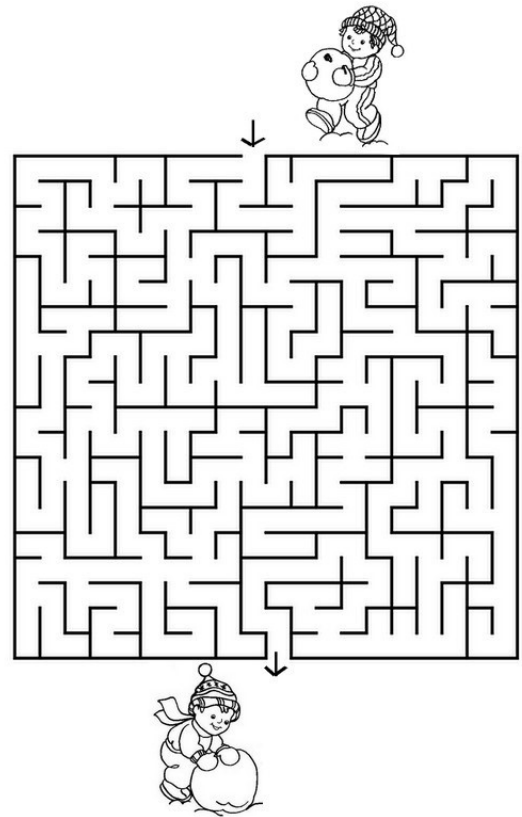
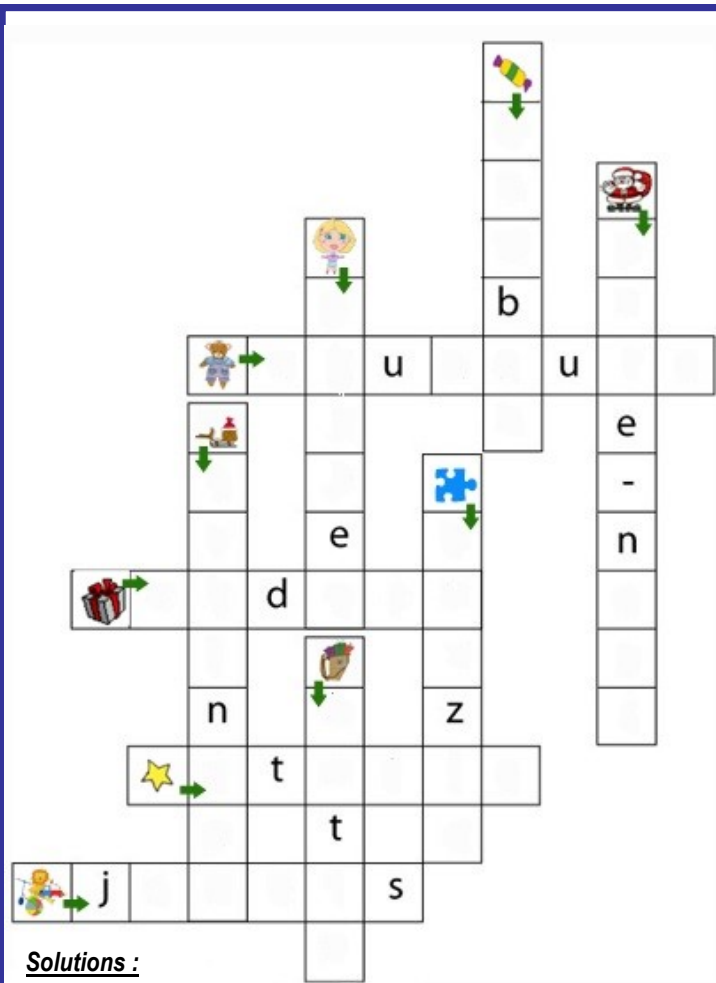
## MOMENTS DE DETENTE POUR LES ENFANTS

*A vos crayons de couleur*



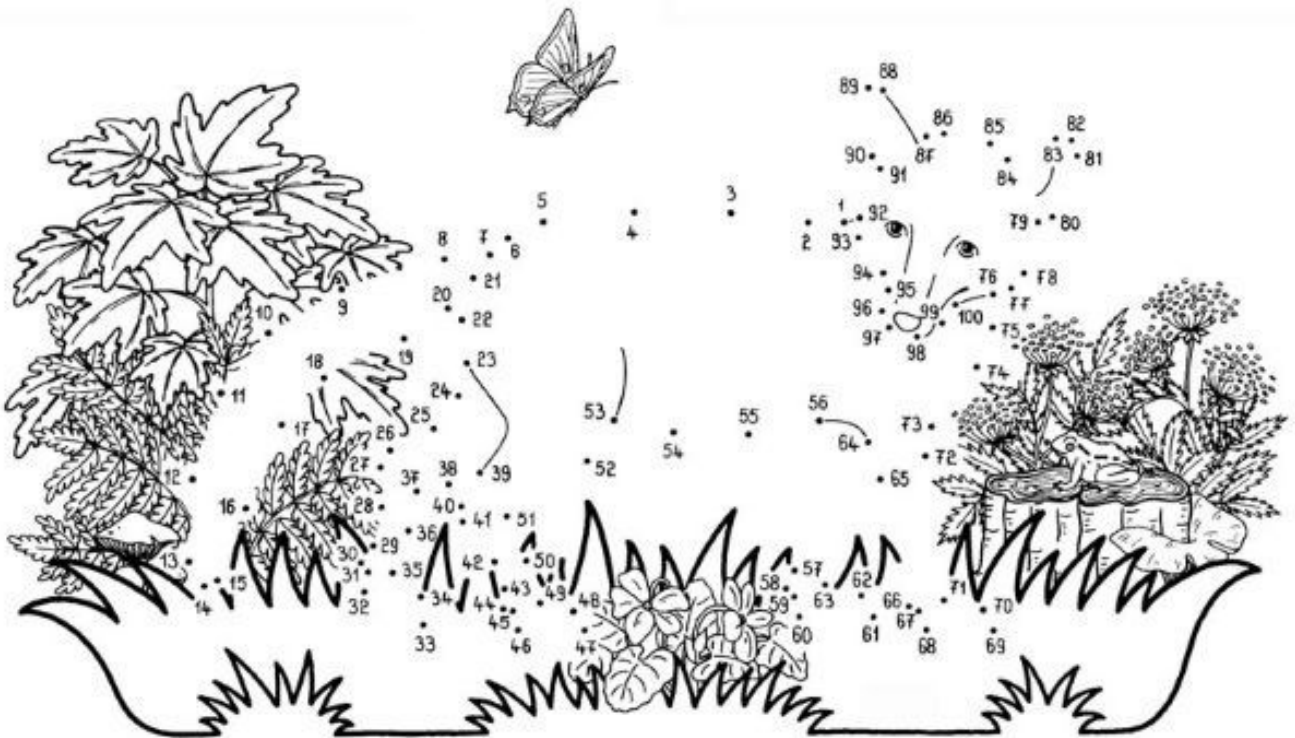


# LA VIE EN COMMUNAUTE



**Solutions :**

Horizontale: Nounours - Cadeau - Etoile - Jouets  
 Verticale : Traineau - Poupee - Hôte - Puzzle - Bonbon - Père-noël



# LA VIE COMMUNALE

## NOEL DES ENFANTS

### Les enfants se sont réunis pour un joli spectacle : Lupo lutin

Ce spectacle de Noël mettait en scène les aventures du jeune lutin du Père Noël, Lupo lutin, qui souhaitait réaliser son rêve, à savoir participer à la grande distribution des cadeaux la nuit de Noël.

Cet honneur étant réservé à l'élite des lutins (les fameux Pot' 24) notre héros a usé de toute son ingéniosité pour contourner les règles et se faire sa place dans le traîneau.

Malgré son obstination il ne sera pas sélectionné, et sera même puni pour avoir osé troubler les règles établies, c'est alors qu'une mission d'importance va se présenter à lui, mission durant laquelle il pourra prouver sa valeur...

A la fin de ce magnifique spectacle, les enfants ont acclamé le Père Noël et tous, petits comme grands, ont été gâtés et ont pu faire un bisou au Père Noël.

Le verre de l'amitié et des chocolats ont été ensuite offerts à tous les enfants et parents.



# LA VIE COMMUNALE

## TELETHON 2015

Cette année encore la participation a été limitée à quelques adultes.

Point d'enfants, c'est dommage car l'Amicale Prunaysienne leur propose une animation à domicile et offre à chaque participant une raquette.

Cependant, 10 joueurs très motivés se sont affrontés en championnat :  
Chacun a joué individuellement contre tous les autres ce qui a fait 9 matches pour chaque sportif.

Soirée sportive à tous points de vue.

Les résultats :

DAMES 1. Valérie, 2. Véronique

HOMMES 1. Léo, 2. Timmy , 3. Claude G.

Monsieur le Maire nous a fait l'honneur de sa visite pour la remise des coupes et nous a offert le verre de l'amitié sportive et solidaire.

Les dons récoltés pour le Téléthon s'élèvent à 40€, l'Amicale Prunaysienne décidera de compléter ces dons afin d'offrir au téléthon un montant un peu plus représentatif.

Merci à tous les joueurs et à l'année prochaine.

Claude G.



## HAUT DEBIT

Le passage au très haut débit est une attente forte de tous les Essonnais et participera au développement du territoire. Le Département s'est fixé pour objectif de déployer le très haut débit dans toute l'Essonne à l'horizon 2022, en complémentarité de la fibre optique apportée par des opérateurs privés.

Pour ce faire, il a été créé « Essonne Numérique », un syndicat mixte ouvert qui permettra une gouvernance collective du projet de développement numérique. Il regroupera à minima le Conseil Départemental et les EPCI concernés par le projet de Réseau d'initiative publique (la communauté de communes du Pays de Limours, la communauté de communes de l'Etampois Sud Essonne, la communauté de communes du Val d'Essonne, la communauté de communes des 2 Vallées, la communauté de communes entre Juine et Renarde et la communauté de communes Dourdannais en Hurepoix).

Ce projet de Réseau d'initiative publique est établi et cofinancé en partenariat avec l'État, la Région Ile-de-France et les intercommunalités. Une nouvelle étude d'ingénierie a été menée courant 2015 et a permis d'aboutir à des résultats optimisés avec une baisse anticipée du coût global du projet (116,2 M€, au lieu de 142,2 M€ initialement).

Pour son fonctionnement courant, le syndicat mixte ouvert s'appuiera sur un budget dédié estimé à 300 000 € par an. Les dépenses seront réparties à parts égales entre le Département et les EPCI. Le Département mettra les moyens humains à disposition du syndicat par voie de convention annuelle.

La création d'« Essonne Numérique » est une première étape concrète qui montre la volonté des collectivités de travailler en synergie avec pour objectif que tous les Essonnais bénéficient du très haut débit rapidement.

# LA VIE COMMUNALE

## TEOMI (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitatives)



### Les bienfaits de la T.E.O.M.I. : -2% en 2015 et -10 % en 2016

Dans le cadre du Grenelle de l'Environnement de 2009, la gestion des déchets a été mise à l'honneur par une loi favorisant leur diminution et l'augmentation de leur recyclage. Celle-ci précise que toutes les collectivités territoriales doivent instaurer une « tarification incitative à la réduction et au tri des ordures ménagères » en remplacement de l'actuelle Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM).

Le projet de Plan Déchets 2014-2020 s'appuie sur le principe de la responsabilité du producteur en incitant les citoyens à la prévention des déchets, en luttant par exemple contre le gaspillage alimentaire, et à trier d'avantage et plus rigoureusement de manière à accroître la qualité du tri.

Parallèlement au développement de ces nouvelles exigences environnementales, les obligations réglementaires de mise aux normes des équipements de traitement et de collecte (notamment celles de conteneurisation) et surtout l'augmentation des taxes prélevées par l'État (TVA, TGAP\*) pèsent lourd sur le budget de notre Collectivité. Sur les seuls exercices 2014 et 2015 cumulés, l'augmentation de ces taxes d'État a représenté 362 000 € de TVA pour le territoire des 27 communes du SIROM sans la moindre répercussion fiscale sur la population.

Face à ce constat et à la nécessité de maîtriser le coût de la collecte et du traitement des déchets portés également significativement dès 2015 par le SIREDOM (-10% du HT), et après avoir mené de longues études, le SIROM a décidé en 2012 d'instaurer la Taxe Incitative au 1er janvier 2016, en remplacement de la TEOM (comptabilisation des levées sur l'exercice 2015).

Ce mode de financement, dont l'objectif est de réduire l'incinération et l'enfouissement des déchets en incitant les usagers à trier plus et mieux, est déjà bien connu puisqu'il est en place sur les territoires voisins avec succès mais sous la forme d'une redevance.

La taxe incitative à la réduction et au tri des ordures sera désormais indexée en partie sur votre consommation réelle du service de collecte, avec une part fixe de 80% (charges obligatoires) et une part variable de 20 % (dite incitative), à l'image du mode de facturation couramment utilisé par les services d'alimentation en eau, électricité, téléphone, et ce, grâce aux puces apposées sur vos bacs depuis janvier 2015.

La période de test des 11 dernier mois de l'année 2015 est déjà un succès avec le constat d'une baisse de plus de 32% de la quantité d'ordures ménagères par rapport aux tonnages de l'an passé sur la même période. Grâce à ces premiers bons résultats, et après avoir élaboré, voté et publié en décembre 2015 une grille tarifaire provisoire, nous avons pu ajuster à la baisse les éléments de la grille tarifaire qui sera appliquée en 2016.

Cette démarche, s'inscrivant dans le principe de développement durable, constitue un levier essentiel pour responsabiliser et inciter chacun à un comportement éco-citoyen en faveur de la protection du cadre de vie des générations futures. C'est aussi un système plus équitable que la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères classique dont le montant n'est pas du tout proportionnel à la quantité de déchets produite. Enfin, dans l'intérêt de tous, il convient de maîtriser, autant que possible, ces coûts dans un contexte où les Collectivités sont aussi impactées par les prélèvements de l'État.

Parallèlement, le SIROM a institué la Redevance Spéciale (RS) qui s'applique aux déchets non ménagers que le SIROM collecte et traite, sans contraintes techniques particulières, eu égard à leurs caractéristiques et aux quantités produites. Il s'agit des déchets des entreprises, des commerces, des artisans, du collège et des administrations situés dans le périmètre du SIROM. Cette collecte et ce traitement étaient assumés, jusqu'à présent, par tous les contribuables.

\*TGAP : Taxe générale sur les activités polluantes

# LA VIE COMMUNALE

## TEOMI (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitatives)

Dans la pratique, la Redevance Spéciale permet une meilleure répercussion des coûts, car elle évite de faire payer aux ménages les coûts relatifs à l'élimination des déchets non ménagers. Elle permet ainsi de responsabiliser les entreprises en les incitant à produire moins et trier mieux leurs déchets et, également, de mieux gérer le service puisqu'il sera adapté à leurs besoins (fonction du service rendu). En revanche, sa gestion est lourde puisqu'elle nécessite de tenir à jour le fichier des redevables, de définir les tarifs du service et d'émettre les factures.

Ce nouveau mode de financement se veut plus transparent, plus logique et donc plus équitable pour tous.

### En résumé ...

La mise en place de la TEOMi, avec ses 18 présentations annuelles pour les bacs à ordures ménagères, entraîne bien une modification des flux de déchets produits par les usagers (ménages et professionnels) qui va dans le bon sens et confirme

l'efficacité de ce système. Depuis une année, les ordures ménagères résiduelles ont diminué de 32 % et les déchets recyclables

ont augmenté de 1,2 à 51,6 % selon la filière sans que la qualité du tri ne soit altérée.

### En chiffre ...

Les emballages recyclables collectés représentent 919,42 t, soit une augmentation de 1,22% par rapport aux tonnages de l'an passé sur la même période (908,31 t), soit 1 tonne supplémentaire par mois.

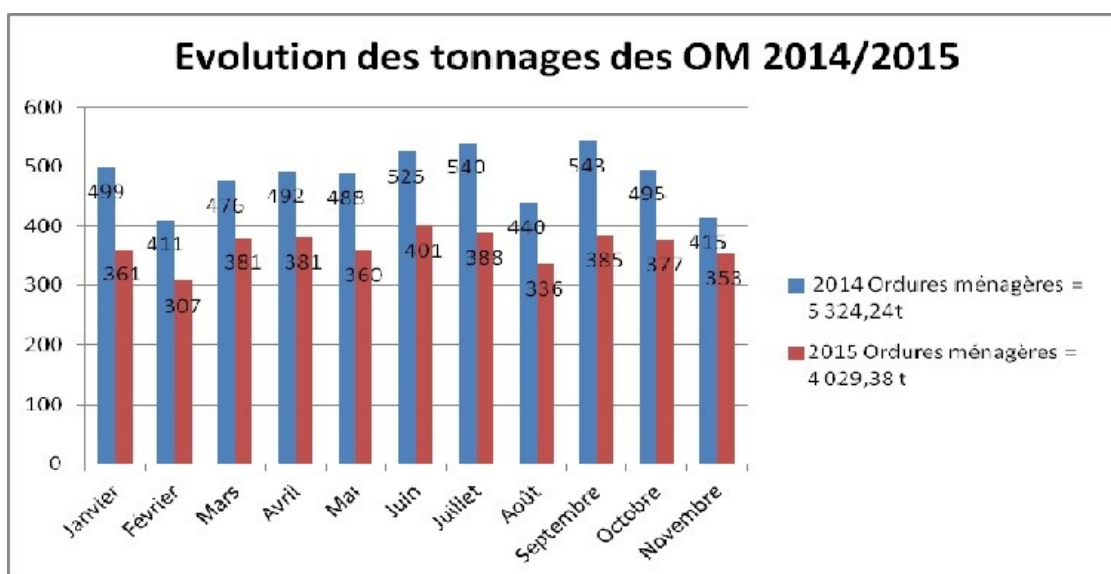
Les journaux-magazines collectés en apport volontaire représentent 14,32 t, soit une augmentation de 5,52 % par rapport aux tonnages de l'an passé sur la même période (138,66 t).

Les encombrants collectés représentent 345,78 t, soit une augmentation de 9,28 % par rapport aux tonnages de l'an passé sur la même période (316,40 t).

Le tonnage pour le verre collecté en apport volontaire est de 628,55 t, soit une augmentation de 7,13 % par rapport aux tonnages de l'an passé sur la même période (586,71 t).

Le textile collecté en apport volontaire est de 31.11 t soit une augmentation de 51.6 % par rapport aux tonnages de l'an passé sur la même période (20,52 t).

Et pour les ordures ménagères collectées dans les bacs marron :



Prochainement, un état individuel d'utilisation du service de collecte sera adressé à chaque foyer par les services postaux. Vous y trouverez également un identifiant et un mot de passe afin de suivre le nombre de présentations de vos bacs sur internet.

# LA VIE COMMUNALE

## NOUVEL ARRIVANT : MAJOR LADoucETTE

Bienvenue au nouveau Commandant de Brigade de Gendarmerie de Milly la Forêt , le Major Ladoucette, qui a pris ses fonctions le 27 novembre dernier, lors d'une prise d'arme, en présence des autorités militaires et des élus des communes du Canton.



## VOISINS VIGILANTS

Le 9 décembre, les services de la Gendarmerie ont présenté aux élus l'opération « Voisins Vigilants ».

Le principe est une participation citoyenne.

Cela consiste à contribuer au renforcement de l'action de proximité systématisant une relation entre les autorités et la population. Elle est basée sur le principe de solidarité et animée par l'esprit civique.

Lors de la séance du dernier Conseil Municipal, il a été retenu d'inscrire notre commune dans le dispositif Voisins Vigilants, et d'inviter la population lors d'une réunion publique de présentation, qui aura lieu au début de l'année 2016.



# LA VIE COMMUNALE

## CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE



Cérémonie à Prunay sur Essonne en présence des maires des communes voisines ainsi que des élus et habitants.

Quelques enfants étaient venus accompagnés de leurs parents en ce jour de mémoire.

## PISCINE DE MILLY LA FORET

Ce samedi 28 Novembre au matin, le champion olympique de natation Alain Bernard est venu à Milly-la-Forêt pour la pose de la première pierre du futur centre aquatique de la Communauté de Commune des Deux-Vallées.

Un invité de marque pour «cette piscine attendue comme le messie», souligne une habitante. Mais qui n'ouvrira pas avant 2017 car un long chantier de 10 millions d'euros doit d'abord être réalisé.

Elus du territoire et quelques habitants étaient ainsi présents pour cet événement mais aussi pour se faire photographier avec la star.

Rendez vous pris avec notre nageur pour l'inauguration.



# LA VIE COMMUNALE

## EVENEMENTS PROCHAINS

- Exposition des œuvres des enfants des écoles sous pilotage de la Charte Culturelle à la salle polyvalente le 23 et 24 Janvier 2016
- Opération « Un Arbre, un Enfant » le 30 Janvier 2016 à 11h devant la Mairie
- Repas des Aînés le 14 Février 2016
- Exposition « Rappelle toi ta Genèse » Didier Vailland les 16, 17, 20, 23 et 24 avril 2016  
Salle polyvalente Prunay sur Essonne
- Fête du village Juin 2016



## BIENVENUE AUX NOUVEAUX ARRIVANTS

Famille CASSET et leurs enfants (3 rue Georges Bercher)

Famille MERCIER et leur fils (18 rue de la Vallée)



## ETAT CIVIL

### NAISSANCE



Lucas SIMANDOUX né le 29 Juin 2015

Clélia BACONNET née le 10 Juillet 2015

Lindsay PORTEFAIX DECROIX née le 21 Juillet 2015

Léo BANSARD né le 25 Octobre 2015

Liam CHENEVIÈRE né le 30 Novembre 2015

### DECES

*Nos Condoléances aux familles.*

Monsieur Jacques MERCIER décédé le 28 juillet 2015